

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

Réunion du conseil municipal du 15 SEPTEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE QUINZE DU MOIS DE SEPTEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, LAGROT Philippe, BENOIT Patrick, PLANET Christophe, MOISAN Marie-Claude, SIMONET Anne-Marie, DÉPAGE Sébastien, PLANTIVERT Marie-Edith, NICOLAS Marine, DARES Benjamin, GENDRON Teddy, et BAGOUET Serge.

Absente excusée : Mesdames, Messieurs FOURRÉ-GALLURET Karine, SOCHARD Amandine, MERCIER Bruno

A été désigné secrétaire de séance : Mme Anne-Marie SIMONET

Date de convocation : 08/09/2021

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 12

Pouvoir : Mme Karine FOURRÉ-GALLURET a donné pouvoir à M. Patrick GALLÈS, Mme Amandine SOCHARD a donné pouvoir à M. Patrick BENOIT

M. Bruno MERCIER a donné pouvoir à Mme Marie-Edith PLANTIVERT

Majorité absolue : 7

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal de la réunion du 23 Juin 2021

DELIBERATIONS A PRENDRE :

- Avis sur une demande d'enregistrement pour la mise en place de l'unité de méthanisation sur la commune au lieu-dit « La Jartre » et l'épandage des digestats
- Décision modificative : Travaux plaine des sports
- Décision modificative : TVA à 5.5 % non récupérable concernant les travaux des logements, 18 rue du Périgord
- Décision modificative : remboursement provision chauffage des locataires 18 rue de la Pavancelle
- Révision des charges des logements 18 rue de la Pavancelle
- Vente terrain 18 rue du Périgord (entre pharmacie et APC)
- Frais de déplacements élus
- Contrat PEC Service Technique
- Achat vidéoprojecteur pour salle des fêtes
- Achat Atribus

- Remplacement Tivoli pétanque
- Participation financière voyage scolaire

Informations diverses :

- Demande du Syndicat d'eau du Sud-Charente : achat de la Font du Gour parcelle ZD 38
- Aménagement Pole médical
- Point sur les travaux de la salle des fêtes
- Point sur le personnel communal
- Point sur la rentrée scolaire
- Investissement 2022

Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :
Décision modificative au budget assainissement pour la redevance modernisation.

Le conseil accepte

- Monsieur le Maire propose d'ouvrir la réunion du Conseil Municipal en observant une minute de silence en hommage à Messieurs William LÉGER, Noé LACHAIZE, anciens conseillers municipaux de la commune, Gildas ANDRIEUX, ancien pompier et Marcel LAFAYE, ancien maire de Palluau.

Intervention de madame Martine MOULIN qui nous informe qu'elle organise à l'occasion d'octobre rose une randonnée et un repas le samedi 9 octobre.

Il y aura 3 circuits, 5, 9 et 11 kms

Pass sanitaire obligatoire.

Monsieur le Maire propose que la municipalité offre le kir pour l'apéritif

Validation du procès-verbal de réunion du 23 Juin 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de réunion de Conseil du 23 Juin 2021.

AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ V-GAZ RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-SÉVERIN AU LIEUDIT « LA JARTRE » ET L'ÉPANDAGE DES DIGESTATS SUR LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation du public concernant le dossier cité en objet est en cours depuis le mercredi 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 30 Septembre 2021 inclus et qu'un avis doit être donné par le Conseil.

Considérant qu'une motion votée à l'unanimité le 23 Juin 2020, le Conseil Municipal s'était déjà prononcé contre le lieu de « La Jartre », choisi pour le projet (cf motion) ;

Vu qu'en Mars 2021, les dirigeants d'Ahlstrom-Munksjö ont proposé au maire d'accueillir l'unité de méthanisation sur leur site industriel et de conclure un partenariat avec la société V-GAZ, porteuse du projet ;

Vu que cette proposition a été présentée à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture le 13 Avril dernier, mais est restée sans suite ;

Considérant que la société V-GAZ, filiale de la SCAR, n'a pas concerté le Conseil Municipal au sujet du lieu choisi pour le projet de méthanisation ;

Considérant que le projet d'unité de méthanisation, potentiellement explosive, est situé à 500 m du bourg de Saint-Séverin et l'emprise d'implantation jouxtant des habitations ;

Considérant que l'unité de méthanisation se trouverait à moins d'1 km de tous les services de la commune – école, crèche, pôle médical, commerces .. ;

Considérant que le lieu choisi, trop près du bourg de Saint-Séverin et des premiers riverains, peut nuire à la tranquillité et à l'attractivité du village ;

Considérant que le principe de précaution doit être appliqué pour ce type de projets ;

Considérant que la solution d'implantation sur le site industriel d'Ahlstrom-Munksjö, n'a pas été étudié ;

Le conseil Municipal de Saint-Séverin, à l'unanimité des membres présents et représentés VOTE :

- **CONTRE** la demande d'enregistrement présentée par la société V-GAZ relative à la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saint-Séverin au lieudit « La Jartre » et

- **CONTRE** le plan d'épandage des digestats concernant la commune de Saint-Séverin associé à ce projet et au lieudit de « La Jartre ».

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET ASSAINISSEMENT
/REVERSEMENT REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE
COLLECTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu de mettre des crédits à l'article 706129 : reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Les crédits prévus au budget primitif 2021 étant insuffisants.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide les virements crédits suivants :

- Compte 61523 : Entretien et réparations réseaux	- 4 900.00
- Compte 706129 : Reversements redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 4 900.00

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : PLAINE DES SPORTS : AMÉNAGEMENT
TERRAIN DE TENNIS : DEVIS COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il faut prévoir un complément de gazon synthétique pour recouvrir complètement la plateforme existante du terrain de tennis, travaux s'élevant à 8 264.18 euros TTC suivant devis de la SAS AGORESPACE.

Les crédits prévus au budget primitif 2021 étant insuffisants, il y a lieu de prévoir les virements de crédit suivants :

- Opération 342 Laposte	
Compte 2115 Terrain bâtis	- 7 700.00
- Opération 338	
Compte 2313 Constructions	+ 7 700.00

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'accepter le devis de la SAS ARGORESPACE d'un montant de 8 264.18 € TTC

- AUTORISE monsieur le Maire à faire les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°2 : TVA 5.5 % SUR TRAVAUX LOGEMENT
18 RUE DU PERIGORD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux concernant les logements 18 rue du Périgord étant terminés, il y a lieu de régulariser la TVA 5.5 % non récupérable. Un mandat typé ordre mixte pour la valeur de la TVA 5.5 % d'un montant de 14 631 euros doit être émis. Les crédits prévus au budget primitif 2021 étant insuffisants, il y a lieu de prévoir les virements de crédits suivants :

- Compte 020 Dépenses imprévues	- 14 631.00
- Opération 329 :	
Compte 2132 Immeubles de rapport	+14 631.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à faire les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 : REMBOURSEMENT PROVISION
CHAUFFAGE Appartement n°1, 18 Rue de la pavancelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires du 18 rue de la Pavancelle versent une provision de 50 euros mensuellement pour le chauffage. Une régularisation est faite lors du relevé de compteur.

Le locataire a remplacé ce mode de chauffage par un chauffage mobile électrique et par conséquent, n'a plus utilisé ce combustible de chauffage.

Elle a versé pour la période du 1^{er} Mai 2020 au 31 juillet 2021 la somme de 750 euros.

Suite au relevé de compteur en date du 28/07/2021 ce dernier doit pour la période de mai 2020 à juillet 2021 la somme de 12.96 euros. Nous lui sommes redevables de la somme de 737.04 euros qui viendra en déduction des loyers à venir.

Afin de régulariser, nous avons annulé les titres correspondant à cette provision pour la période de janvier à juillet 2021, soit 350 euros.

Pour la somme restante, soit 387.04 euros, il y a lieu de mandater au compte 673 Titres annulés sur exercice antérieurs.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2021, monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

- Compte 022 Dépenses imprévues	- 388.00
Compte 673 Titres annulés sur exercice antérieurs	+ 388.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à faire les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 : REMBOURSEMENT PROVISION

CHAUFFAGE

Appartement n°2, 18 Rue de la pavancelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires du 18 rue de la Pavancelle versent une provision de 50 euros mensuellement pour le chauffage. Une régularisation est faite lors du relevé de compteur. Le locataire a versé pour la période du 1^{er} Mai 2020 au 31 juillet 2021 la somme de 750 euros. Suite au relevé de compteur en date du 28/07/2021 ce dernier doit pour la période de mai 2020 à juillet 2021 la somme de 329.60euros. Nous lui sommes redevables de la somme de 420.40 euros qui viendra en déduction des loyers à venir.

Afin de régulariser, nous avons annulé les titres correspondant à cette provision pour la période de janvier à juillet 2021 soit 350 euros. Pour la somme restante, soit 70.40 euros, il y a lieu de mandater au compte 673 Titres annulés sur exercice antérieurs.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2021, monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

- Compte 022 Dépenses imprévues	- 71.00
Compte 673 Titres annulés sur exercice antérieurs	+ 71.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à faire les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

PROVISION CHAUFFAGE Appartement n°1, 18 Rue de la pavancelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le locataire 18 rue de la Pavancelle, appartement mairie n°1, verse une provision pour le chauffage au fuel d'un montant de 50 euros mensuels.

Le locataire ayant remplacé ce mode de chauffage par un chauffage mobile électrique, il n'y a plus lieu de demander une provision pour les charges de chauffage.

Monsieur le Maire propose de modifier l'Article X- Charges Locatives, du contrat de location signé entre la commune et le locataire, « *En plus du loyer indiqué ci-dessus, le locataire acquittera mensuellement un acompte provisionnel sur les charges de l'immeuble de 13 € ordures ménagères.* »

La provision pour charges de chauffage fuel est supprimée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Monsieur le Maire.

PROVISION CHAUFFAGE Appartement n°2, 18 Rue de la pavancelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le locataire 18 rue de la Pavancelle, appartement mairie n°2, verse une provision pour le chauffage au fuel d'un montant de 50 euros mensuels.

Suite au relevé de compteur du logement du locataire, les provisions pour charges relatives au chauffage au fuel sont plus élevées que la consommation réelle. Pour la période 2020-2021, nous avons facturé la somme de 329 euros et provisionné 750 euros. Il y a donc lieu de revoir à la baisse le montant de cette provision.

Monsieur le Maire propose de modifier l'Article X- Charges Locatives, du contrat de location signé entre la commune et le locataire, comme suit :

« En plus du loyer indiqué ci-dessus, le locataire acquittera mensuellement un acompte provisionnel sur les charges de l'immeuble de 13 € ordures ménagères et 25 € de chauffage fioul. »

Les charges de fioul seront régularisées et revues chaque année en fonction du relevé de compteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Monsieur le Maire.

CESSION TERRAINS A 1443 et 1302

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Louis MARSAUD, gérant de la SCI JMA, souhaite agrandir le parking de sa pharmacie et propose d'acquérir la parcelle A 1443, d'une contenance de 20 m² et une partie de la parcelle jouxtant l'immeuble de l'agence postale communale A1302 d'une contenance approximative de 58 m² (à confirmer par le géomètre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCÉPTE de céder la parcelle A 1443 d'une contenance de 20 m² et une partie de la parcelle A 1302 d'une contenance approximative de 58 m² à monsieur Jean-Louis MARSAUD.

FIXE le prix à 12 euros le m².

DIT que les frais pouvant résulter de cette transaction, géomètre, notaire, publications, seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que la climatisation devra être protégée par les soins de l'acquéreur,

DIT qu'il y a lieu de prévoir une servitude de passage pour entretien du bâtiment existant sur la parcelle A 1302.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet

DÉCISION MODIFICATIVE N° 5 : FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DE MISSIONS DES ÉLUS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a voté, sur ses ressources ordinaires, des indemnités pour frais de représentation afin de couvrir les dépenses qu'ils auraient engagées dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire signale que l'attribution de cette indemnité peut correspondre à une allocation forfaitaire annuelle, à condition qu'elle n'excède pas le montant des frais engagés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'allouer une indemnité forfaitaire de 287 euros pour frais de Mission, à monsieur Sébastien Désage, 1^{er} adjoint au Maire, pour la période 1^{er} Janvier au 27 Juin 2021.
- D'allouer une indemnité forfaitaire de 31.50 euros pour frais de Mission, à monsieur Serge BAGOUET, Conseiller municipal pour le 1^{er} semestre 2021.

Le montant prévu au compte 6532 étant insuffisant il y a lieu de prévoir des virements de crédits.

Où cet exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE d'allouer les indemnités citées ci-dessus
- AUTORISE les virements de crédits suivants :

Compte 022 Dépenses imprévues	- 320.00
Compte 6536 Frais de mission	+ 320.00

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrat de travail de Monsieur Damien PETIT arrive à échéance le 24 Septembre prochain. Nous avons la possibilité de l'employer en contrat dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences pour une durée de 6 mois.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dispositif du parcours emploi compétences, qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour 30 heures, pour la Charente.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences pour exercer les fonctions d'adjoint technique pour une durée de 6 mois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique pour une période de 6 mois, à compter du 04/10/2021 jusqu'au 03/04/2022 à raison de 35 heures hebdomadaires dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences

- **FIXE** la rémunération à 1 589.47 € brut mensuel (SMIC en vigueur au 1^{er} Octobre 2021)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :

- la convention avec pôle emploi Poitou Charentes
- le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée,
- tous les documents se rapportant à cette affaire.

VERSEMENT SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE EN BRETAGNE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du collègue Arnaut Daniel de Ribérac de participation financière pour un séjour sportif et pédagogique organisé pour un élève résidant sur notre territoire. Il ajoute que cet élève de 5^{ème} va séjourner à l'île d'Arz, dans le Morbihan du lundi 09 au vendredi 13 Mai 2022 inclus.

Monsieur le Maire propose donc de verser une aide de 40 € au compte 6574 – DIVERS sur le budget de la commune pour la famille suivante et dont l'enfant aura, réellement, pris part au voyage : 1 famille concernée : 1 enfant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser à la famille concernée, la somme de 40 € au compte 6574 – DIVERS sur le budget de la commune, en précisant néanmoins que l'aide ne sera versée aux familles qu'une fois le séjour réalisé et dont l'élève aura, réellement, pris part au séjour

VIDÉOPROJECTEUR POUR LA SALLE DES FÊTES

Les travaux de rénovation concernant le plafond de la salle des fêtes étant terminés, monsieur le Maire propose d'installer un vidéoprojecteur sur la scène. Ce dernier pourrait servir pour les associations lors des assemblées générales, des réunions, les vœux du maire ou voire même des séances de cinéma (DVD Médiathèque) Des devis vont être demandés.

ABRI BUS

L'abri bus qui menacé de s'effondrer a été démonté par les agents du service technique. Un abris bus métallique au RAL de la commune et en plexiglass pourrait être installé à la place.

Voir avec le SIVOS du Ribéracois s'il y a des subventions pour cet investissement.

TIVOLI PÉTANQUE

Monsieur le Maire rappelle que le tivoli de la pétanque a été détruit suite aux intempéries du printemps dernier.

L'assurance GROUPAMA le rembourse avec une franchise de 760 euros sur présentation de la facture.

Le tivoli ne sera pas remonté et sera stocké sur la remarque où se trouve le Tivoli vert.

Le tivoli vert pourrait être mis en place au Colombier sans les bâches.

Monsieur DARÉS propose l'installation d'un abri en bois.

Une commission achat sera créée afin d'étudier les différents devis.

INFORMATIONS DIVERSES

Demande du Syndicat d'eau Sud Charente : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat d'eau du sud Charente a délibéré en vue d'acquérir la parcelle ZD 38 située dans le périmètre immédiat du captage de la Font du Gour.

Monsieur le Maire propose de se rapprocher de l'association des Maires de la Charente, qui a un conseil d'avocat, afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune obligation de céder cette parcelle au syndicat.

De plus, à compter de 2026 l'eau deviendra compétence de la communauté de communes.

Le risque, dans l'avenir, est de perdre la main sur la fontaine de la Font du Gour.

Monsieur le Maire propose de faire un bail emphytéotique à l'euro symbolique, avec le syndicat d'eau du Sud Charente.

Aménagement du pôle médical : Afin d'installer un nouveau médecin, nous avons demandé à madame NANOT-HERBRETTEAU, architecte à Chalais, de faire un avant-projet en transformant le bureau existant en cabinet médical.

Monsieur Philippe LAGROT trouve que ce local est trop petit et propose de voir s'il ne serait pas possible de déplacer les kinés dans un autre local et récupérer leur espace afin de faire un cabinet médical et éventuellement de prévoir un bureau médical dans cet aménagement.

A voir si les kinésithérapeutes seraient d'accord de déménager.

Point sur les travaux :

* *Salle des fêtes* : les travaux d'isolation du plafond et d'électricité sont terminés. L'éclairage est parfait.

* *Plaine des sports* : travaux en cours

Point sur la rentrée scolaire : 3 jours après la rentrée, une classe a été fermée car il y a eu 3 cas positifs de COVID. Réouverture le 14 septembre.

Monsieur Lagrot rappelle que la campagne de vaccins COVID continue : 3^{ème} rappel pour les plus de 65 ans 6 mois après la 2^{ème} dose.

Les personnes qui sont allées au centre de vaccinations de Montmoreau peuvent se faire vacciner au cabinet médical.

Investissements 2022 : Pour information les demandes de subventions DETR et DSIL sont à déposer avant le 31/12/2021.

QUESTIONS DIVERSES

* Regards assainissement : Monsieur le Maire informe le conseil que des riverains se sont plaints que lorsque des véhicules passent sur les regards assainissement, cela fait beaucoup de bruit.

Deux regards assainissement rue du Périgord vont être renouvelés et remis à niveau. Le devis de la Saur s'élève à la somme de 3 091.43 euros TTC.

Il faudra prévoir plusieurs déviations durant les travaux. A voir avec le Département

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son mandat de Conseiller Départemental il a pris la Présidence de Logélia.

Afin de mener à bien ses mandats de maire et de Conseiller Départemental, à compter du 28/10/2021 il ne sera plus Vice-Président à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et il est détaché de l'éducation nationale pour une durée de 5 ans renouvelable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Signatures

Serge BAGOUET	Patrick BENOIT	Benjamin DARÈS
Sébastien DÉPAGE	Karine FOURRÉ-GALLURET Absente excusée	Patrick GALLÈS
Teddy GENDRON	Philippe LAGROT	Bruno MERCIER Absent excusé
Marie-Claude MOISAN	Marine NICOLAS	Christophe PLANET
Marie Edith PLANTIVERT	Anne-Marie SIMONET	Amandine SOCHARD Absente excusée